

Commune de Woluwe-Saint-Lambert

Agenda 21 local - PLAN D'ACTION

Approuvé par le Collège des Bourgmestre et Echevins en séance du 12 juillet 2012

1 CHAPITRE 1: PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS (« ENVIRONNEMENT »)

1.1 Protection de la nature et de la biodiversité

N°	Intitulé
1 2012	Améliorer la mise en valeur et la visibilité des différents espaces verts de la commune (parcs, squares, espaces protégés) en développant une réelle signalétique qui leur soit propre; débiter le projet par la création d'un répertoire / base de données avec une fiche d'identité par espace vert (avec leur écologie et leurs modalités de gestion)
2 2012	Poursuivre et intensifier les efforts déjà entrepris en matière de gestion différenciée du patrimoine végétal communal, d'une part en augmentant systématiquement le recours à d'autres techniques écologiques modernes et à des méthodes de gestion préventives des espaces verts en remplacement des mesures curatives, et d'autre part en développant et en pérennisant des techniques et aménagements permettant de limiter les interventions (désherbage, arrosage,...); établir à terme une charte de gestion écologique des espaces verts communaux (ou un plan « Espaces verts de qualité » pour la gestion et le réaménagement des espaces verts communaux)
3	Via un groupe de travail transversal de réflexion et de coordination sur la protection, le développement et la gestion du patrimoine vert et bleu (scindé éventuellement en une "coordination verte" et coordination "bleue") à créer, élaborer un Schéma directeur « Nature » précisant le maillage vert et bleu de la commune et permettant de mettre en place, sur base d'un document concret et précis, une stratégie globale et concertée de développement de la politique de <u>préservation</u> et <u>d'extension</u> du patrimoine naturel; travailler avec les riverains qui ont des connaissances dans ce domaine ou qui connaissent bien le territoire;

	En termes d'actions concrètes sur le terrain, commencer par choisir un site/axe de voirie en connexion avec la vallée de la Woluwe, pour ensuite créer progressivement de nouvelles jonctions vertes (« coulées vertes ») par divers moyens (plantation d'arbres d'alignement pour multiplier les avenues plantées, acquisition de droits de passage en lisière de jardins privés, verdurisation accrue des rues, squares et places,...)
4	Encourager et sensibiliser à la gestion écologique des potagers/jardins privés, ainsi que des jardins biologiques (parcelles individuelles louées), par la mise en place de différentes mesures d'information, de sensibilisation et d'incitation des habitants et du personnel communal au sujet de et des jardins naturels, en partenariat avec des asbl spécialisées (formations, conseils, concours, sollicitation des outils et des subsides régionaux, etc); prévoir à ce titre la mise en place de projets participatifs et/ou collectifs dans les jardins biologiques existants et/ou au niveau des parcelles de potagers (à valoriser) gérées par les jardiniers aux Serres communales (potagers témoins / de démonstration); collaborer avec les associations locales qui agissent pour la préservation de la nature et soutenir les initiatives visant à sensibiliser les habitants aux aménagements et techniques de jardinage favorisant la biodiversité et la culture potagère biologique
5	Valoriser, promouvoir et le cas échéant, réhabiliter les biotopes existants inscrits dans le maillage vert et bleu de la commune (ex: mares écologiques dans les parcs publics, pose de bancs et de poubelles, maintien de zones naturelles, installation de nichoirs), en collaboration avec les associations de protection de la nature (ex. de projets en cours: valorisation de la mare au Parc Malou; projet Vellemolen (Slot à l'UCL); réaménagement du parc qui se trouve entre la place Saint-Lambert et le parking du shopping (partie privée totalement à l'abandon); etc)
6	Promouvoir et mieux faire connaître auprès du public les richesses naturelles, l'écologie et la convivialité qu'offrent les espaces verts en y organisant ou en participant à l'organisation d'actions de sensibilisation et de projets participatifs/ collectifs dans les espaces verts de la commune (notamment sur la nécessité de respecter et de préserver ces derniers, sur leurs atouts, sur la biodiversité urbaine,...); par la même occasion, inciter progressivement les citoyens (dont les jeunes) à s'approprier et à utiliser les espaces verts, en dialogue avec les acteurs communaux compétents (Wolu-Jeunes, JJJY, écoles, service Prévention) et la plate-forme Jeunes Natuurlijk

1.2 Economies d'énergies et énergies alternatives

7 2012	Améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics en matière d'électricité , en agissant tant sur la modernisation, le remplacement et/ou la régulation des infrastructures et des équipements (dispositifs économes en énergie) via un programme <u>d'investissements</u> , que sur le développement de la <u>sensibilisation</u> et la responsabilisation du personnel communal à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (lutte contre les gaspillages et chasse aux mauvais comportements); relancer la désignation d'un référent Energie par bâtiment communal/ service, formé pour sensibiliser et vérifier régulièrement la bonne utilisation du matériel électrique et de chauffe
8	Poursuivre, accélérer et pérenniser le programme PLAGE Appliquer progressivement ces actions PLAGE à l'ensemble des différents bâtiments communaux (70 sites) en développant des mesures et des investissements dans les <u>3 axes clefs</u> du programme : 1. amélioration de la qualité énergétique de l'enveloppe des bâtiments (bonne isolation); 2. amélioration du rendement des installations techniques (chaudières performantes et bonne régulation) 3. élaboration d'un programme de sensibilisation "PLAGE" (URE) à l'intention des occupants des locaux des bâtiments publics (personnel de l'administration, écoles,

	<p>crèches, associations para-communales) + intensification de la formation des concierges et du personnel chargé de l'entretien des bâtiments communaux</p> <p><u>Coordonner</u> les actions "PLAGE" réalisées par la Commune en fait de performance énergétique avec celles développées dans les bâtiments du CPAS, en collaboration avec le conseiller en énergie du CPAS</p> <p>Parallèlement à ces actions « PLAGE », développer la comptabilité énergétique et le monitoring des consommations d'énergie des bâtiments communaux, en couplant le suivi à la poursuite des évaluations de la qualité énergétique du patrimoine communal (audits énergétiques) afin de voir quels bâtiments traiter en priorité</p> <p>Par la suite, étudier la possibilité de recourir aux nouvelles technologies utilisant les sources d'énergies renouvelables lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments communaux</p>
9	<p>Rationaliser et améliorer l'efficacité énergétique des éclairages extérieurs en mettant en place un Plan Lumière global, favorisant l'utilisation de solutions liées aux énergies renouvelables afin de lutter contre la pollution lumineuse et les gaspillages énergétiques; par la même occasion, mener une réflexion globale et réaliser des mesures concrètes pour moderniser et uniformiser les éclairages publics dans une perspective durable d'intégration des luminaires dans leur environnement urbain (cfr Freiburg)</p> <p>Renforcer notamment l'éclairage public dans les « coins morts » et aux abords de certains immeubles de logements sociaux, et utiliser des solutions liées aux énergies renouvelables afin de le rendre moins cher et moins polluant</p>
10	<p>Soutenir et participer activement à la mise en place et aux activités de la Maison locale de l'Energie de la zone de police Montgomery créée avec la Région (MEH); suivre, valoriser et communiquer ses missions auprès des citoyens en vue de mieux les faire connaître</p>
11	<p>Développer et pérenniser les actions du Guichet communal de l'Energie (informations gratuites sur l'Energie au grand public), les coordonner de manière cohérente et efficace avec les actions de la Maison locale de l'Energie (MEH) et celles du guichet de l'Energie au CPAS, et promouvoir, auprès des citoyens, les actions des diverses structures d'accompagnement mises en place (Guichet, MEH, CPAS), ainsi que leur mise en réseau</p>
12	<p>Organiser, pérenniser et promouvoir des actions proactives / des campagnes de sensibilisation et d'information (ciblées notamment pour les logements sociaux et moyens, communaux ou non, et pour les commerçants – si non réalisées par le Guichet), d'une part sur l'<u>URE</u> (via notamment des articles, séances d'info, conférences, stands aux événements, promotion de l'opération "Défi-Energie"), et d'autre part sur les <u>énergies renouvelables</u> (via notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place et le soutien d'initiatives extérieures favorisant les achats groupés (énergie verte, panneaux solaires, etc...), - le maintien, le développement et la promotion de la prime communale "Panneaux solaires", - la création d'une autre prime (pour favoriser l'innovation durable et développer de nouvelles technologies utilisant les sources d'énergies renouvelables ou la récupération de chaleur; ex: prime pour une technique particulière comme le chauffage à la biomasse, la cogénération,...); <p>Susciter également un échange d'infos et d'expériences avec les Ateliers de la rue Voot, ainsi qu'avec d'autres asbl et des habitants spécialisés dans cette matière</p>

1.3 Prévention et gestion responsable des déchets

1.3.1 Tri et recyclage des déchets

13 2012	Mener des opérations de sensibilisation des habitants, des écoles, des associations para-communales au tri de TOUS les déchets, notamment par des articles réguliers dans le Wolu-Info; renforcer cette sensibilisation par des actions collectives et concrètes auprès des écoles communales (participation au projet "Défi Déchets"), des commerçants, ainsi que des occupants d'immeubles de logements, en collaboration avec les syndics d'immeubles, les concierges et le personnel des sociétés de logements sociaux; mettre également l'accent sur la promotion des déchetteries régionales et des opérations menées par Bruxelles-Propreté
14	<p>Optimaliser le tri et le système de regroupement et d'évacuation des différents déchets au sein des bâtiments communaux, y compris dans les écoles, par l'actualisation, le complètement et la diffusion des <u>fiches techniques</u> réalisées par la division « développement durable » (ou d'un Plan "Déchets" communal), en y incorporant les divers aspects (état des lieux, analyse des besoins et mesures à prendre) en matière de gestion, de collecte et d'évacuation des déchets;</p> <p>Coordonner, planifier et évaluer l'ensemble des actions mises en oeuvre via la mise en place d'un <u>planning</u> d'actions et d'un système de <u>monitoring</u> du tri, avec la collaboration d'une éco-team (cfr action 20)</p> <p>Mener parallèlement des actions de <u>sensibilisation</u> large des agents communaux, ainsi que des formations plus poussées pour certains membres du personnel (ex: personnes-relais désignées dans les services, personnel de nettoyage, concierges, ouvriers,...)</p>
15	Instaurer le tri des déchets lors des événements organisés par la Commune, en collaboration avec Bruxelles-Propreté; parallèlement, démarrer la mise en place d'actions de réduction des déchets lors de ces événements, comme par ex. en utilisant systématiquement des gobelets réutilisables et consignés pour tous les événements organisés par la commune (sorte de <u>charte</u> à respecter pour réduire l'empreinte écologique des manifestations)
16	Densifier le réseau de bulles à verre en favorisant l'augmentation du nombre de bulles enterrées, à mettre en place uniquement lorsque les opérations d'aménagement urbain sont complètement terminées
17	Expérimenter le tri des déchets sur l'espace public par l'installation de containers / poubelles jaunes et bleues, en collaboration avec Bruxelles-Propreté
18	<p>Renforcer les actions de sensibilisation au compostage en améliorant la visibilité des démonstrations de compostage aux serres communales et de la prime communale sur les « fûts à compost », en réalisant des actions envers ou en partenariat avec les responsables des jardins biologiques (parcelles communales individuelles)*, ainsi qu'en valorisant le réseau de maîtres-composteurs existants sur la commune et les activités qu'ils réalisent (animations, conseils, démo, stands, création de composts, etc); améliorer la collaboration de la commune avec eux, notamment en leur fournissant une aide logistique pour le transport et le montage/démontage des stands ou en créant du matériel pédagogique lors d'un atelier collectif (par ex : vidéo sur le compostage)</p> <p>* Envisager notamment la réalisation de séances de démonstration publiques de compostage individuel dans ces jardins, afin d'encourager les locataires des parcelles à utiliser leur propre compost, les responsabiliser, les stimuler à une gestion plus participative des zones communes (abords et compost), et valoriser leur passage à l'action; leur proposer de faire la formation de maître-composteur</p>

19	<p>Solutionner les problématiques qui se posent lors de la collecte des déchets "encombrants" sur le parking du Stade Fallon en améliorant le système existant, notamment par une augmentation du nombre d'effectifs et de jours d'ouverture pour la collecte, ainsi que par la mise en place de normes de sécurité et d'hygiène; pour les personnes âgées qui ne peuvent plus se déplacer, organiser un service de collecte à la demande de ces déchets « encombrants » (y compris les déch. chimiques)</p>
-----------	--

1.3.2 Eco-consommation et réduction des déchets à la source

20	<p>Mettre en place un programme de <u>mesures</u> de réduction de la consommation de papier dans l'Administration afin de tendre progressivement vers une dématérialisation, d'une part grâce des actions simples d'éco-consommation, planifiées et coordonnées grâce à une éco-team*, et d'autre grâce à l'instauration d'un programme de gestion informatique permettant de rationaliser et de réduire notamment le courrier interne, les factures entrantes et sortantes, les documents financiers, liées aux procédures Collège/Conseil,...;</p> <p>Coupler ces mesures à une enquête en interne sur les comportements, à un système de <u>suivi</u> de l'impact des actions (statistiques et indicateurs), ainsi qu'à un plan de communication et de <u>sensibilisation</u> large du personnel communal;</p> <p>* Celle-ci serait mise en place sur base de l'existence des personnes-relais pour le tri et avec la collaboration du "Réseau Idée" et du "Réseau Eco-consommation"</p>
21	<p>Mettre en place des actions de sensibilisation du public à la réduction des déchets (éducation à la consommation durable et responsable, sensibilisation au gaspillage, à la sur-consommation et à l'énergie grise); dans ce cadre, promouvoir et participer à la "Semaine européenne de Réduction des Déchets";</p> <p>Mener des actions plus spécifiques à l'égard de la consommation dans et par les <u>commerces</u>, les <u>clubs de sport</u> dans les centres sportifs, ainsi qu'au niveau des <u>organismes d'événements</u> (non communaux) sur le territoire communal afin de faire diminuer leur empreinte écologique (ex: élaboration collective d'une charte sur base de l'exemplarité communale)</p>

1.3.3 Amélioration de la propreté des espaces publics

22	<p>Mener une réflexion globale et approfondie sur la propreté publique afin d'aboutir à l'établissement d'une politique cohérente et structurée de prévention et de répression, ainsi que d'un Plan Communal de Propreté (état des lieux complet, procédures rationalisées, améliorées, simplifiées et plus visibles)</p>
23	<p>Mettre en place une expérience-pilote d'utilisation de « poubelles à renards » en définissant un quartier spécifique et en collaborant avec Bruxelles-Propreté</p>

1.4 Prévention et gestion des risques et des pollutions

24	Mettre en place une procédure efficace et cohérente, ainsi que les moyens humains nécessaires pour contrôler et faire respecter sur le terrain les conditions d'exploitation des installations classées et les prescriptions environnementales des permis (conformité réglementaire); réaliser à ce titre une clarification des procédures et des services impliqués pour la verbalisation des infractions
25	Réaliser un inventaire des permis d'environnement des sites communaux qui nécessitent un permis, faire la synthèse des conditions d'exploitation à respecter pour chacun d'eux et mettre en place une procédure intégrée ainsi qu'une structure de contrôle permanente
26	Poursuivre et renforcer le soutien des riverains dans la lutte contre les pollutions sonores dues au trafic aérien , d'une part en soutenant toutes les actions en justice des associations de riverains, et d'autre part en exigeant de la Région de Bruxelles-Capitale le respect de l'arrêté dit « Gosuin » limitant les nuisances, avec le paiement des astreintes en cas de violation de celui-ci

2 CHAPITRE 2: GESTION DURABLE DU TERRITOIRE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT (« TERRITOIRE »)

2.1 Organisation du territoire et planification de son aménagement global

N°	Intitulé
27	<p>Remplacer la politique du « cas par cas » par une réflexion globale et une vision responsable et transversale sur le développement urbain de la commune et la politique socio-économique des quartiers, en veillant à penser (via une check-list à établir) aux grands principes/stratégies d'organisation durable du territoire;</p> <p>Créer à ce titre un groupe de travail transversal ayant pour objectif d'accompagner de manière durable, sur base des normes et textes réglementaires applicables, le développement futur des différentes zones d'intervention prioritaire (comme la zone du Val d'Or, la zone Levier Reyers, la zone Roodebeek/J. Brel, projet d'extension de l'UCL, place St-Lambert, av. G.Henri), ainsi que les autres grands chantiers d'urbanisation (construction et réaffectation)</p>
28	<p>Avec l'aide des groupes de travail cités aux actions 3 et 27, élaborer un Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) durable en modernisant le Règlement existant (1949); intégrer dans ce règlement des dispositions sur la densification des logements actuelle et à venir; compléter ces dispositions par:</p> <ol style="list-style-type: none">1. l'imposition de <u>contraintes</u> urbanistiques fortes en fait de développement durable (cfr check-list) dans les prescriptions des permis d'urbanisme délivrés pour les projets de construction, de rénovation et de réhabilitation (aussi bien pour grands projets d'urbanisation que pour les constructions privées plus petites)2. la mise en place de <u>clauses de conservation et de valorisation de la nature</u> dans les permis d'urbanisme et de lotir, en étant attentif à l'équilibre entre bâti et patrimoine vert, ainsi qu'à la protection de la qualité paysagère; aboutir à l'élaboration d'une charte « Qualité Nature » à proposer aux demandeurs de permis

	<p>d'urbanisme et de lotir</p> <p>3. la poursuite et l'intensification de l'offre de <u>conseils / recommandations urbanistiques</u> promouvant des solutions (techniques et matériaux) innovantes ou exemplaires liées au développement durable (performance énergétique, récupération de l'eau de pluie, toitures vertes, attention à la qualité paysagère, revêtements (semi)-perméables, etc)</p>
29	<p>Mettre en place une gestion intégrée et centralisée de toutes les occupations du domaine public (grâce au développement de l'outil de programmation cartographique GEOMEDIA existant), prenant en compte les différentes utilisations de la voie publique (comme les chantiers de déviation, les nouveaux aménagements urbains, les réservations de stationnement pour déménagements ou festivités, les emplacements réservés spécifiquement pour des usagers (zones de livraisons, taxis, emplacements PMR), etc), tout en l'actualisant régulièrement et en le mettant à la disposition des différents services communaux concernés et aux habitants dans un objectif de communication des informations à tous.</p> <p>Traduire ces informations cartographiées intégrées pour le grand public en mettant place un site « Info-Chantiers » permettant d'améliorer l'information des riverains sur la localisation et le déroulement des chantiers de voiries (et autres occupations du domaine public), en veillant à favoriser un dialogue constructif entre la Commune et les entreprises effectuant les travaux</p>
30	<p>Encourager et soutenir la mise en place de projets citoyens de "quartiers durables", d'une part en relayant les appels à projets émanant de niveaux de pouvoir supérieurs ("Quartiers durables", "Quartiers verts"), et d'autre part en soutenant la réalisation des initiatives citoyennes en matière de développement durable (ex: bonnes pratiques, technologies innovantes, projets améliorant la cohésion dans les quartiers, la qualité de vie et de l'environnement, candidatures aux appels à projets, etc);</p> <p>En assurer une promotion efficace par les outils de communication existants, mais aussi de manière plus conviviale au moyen de panneaux d'informations dans les quartiers, à des endroits stratégiques; à terme, mettre en place, avec la collaboration des citoyens, des cartes de quartier, recensant et mettant en valeur les différentes fonctions et atouts de celui-ci, les différentes initiatives de développement durable qui y sont réalisées par les citoyens/les entreprises, ainsi que celles qui ont été /seront développés dans le cadre des projets « quartiers durables »; y rajouter éventuellement celles qui sont réalisées par l'administration</p>

2.2 Aménagement fin de l'espace public et des voiries

31	<p>Sur base d'une réflexion globale et de travaux à mener par le groupe de travail transversal (cité à la rubrique 2.1), repenser l'aménagement et la rénovation des espaces publics et des voiries, en réalisant systématiquement des aménagements urbains harmonieux (privilégiant la sécurité, la propreté, l'accessibilité, l'attractivité commerciale, etc) et en mettant en place de "vrais réflexes de développement durable" dans les projets (ponctuels et structurels) d'aménagement et de rénovation, qui tiennent compte des différents aspects du développement durable (adoption d'une vision globale sur base d'une check-list et de bonnes pratiques du développement durable), ainsi que des besoins des différents acteurs locaux</p> <p>Pour favoriser ces réflexes, encourager le suivi de formations adéquates par le personnel communal travaillant dans "l'aménagement urbain" afin de les sensibiliser à l'intégration des principes du développement durable dans les projets d'aménagement et de rénovation qu'ils préparent</p>
----	--

32	Améliorer l' accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite (ex: Wolubilis hôtel communal, etc), que ce soit par des <u>aménagement urbains spécifiques</u> pour leur stationnement ou par un <u>meilleur respect des emplacements réservés</u> aux PMR; réaliser au préalable un inventaire systématique des lieux problématiques, en collaboration avec la FASE, et établir un programme de suivi global des aménagements; à terme, dans un but de faire accéder les PMR + facilement aux lieux publics, et sur base d'un état des lieux identifiant des lieux clefs opportuns basés sur les besoins réels, créer des <u>itinéraires privilégiés</u> (chemins, boucles, circuits) comportant des aménagements adaptés et sécurisés pour les PMR
-----------	--

2.3 Mesures de lutte contre les inondations et contre l'imperméabilisation des sols

33	Grâce aux travaux du groupe de travail Inondations (IBGE, SBGE, Hydrobru, VIVAQUA, zone de Police, Commune), faire un inventaire des mesures préventives/projets/initiatives communales déjà mises en place récemment ou en voie de l'être prochainement en vue d'atténuer les effets des inondations; ensuite, mettre en place un programme de mesures préventives concrètes destinées à préserver et augmenter le nombre de surfaces perméables et de toitures vertes dans les projets d'aménagement communaux et dans les permis d'urbanisme (imposition de recommandations urbanistiques durables - cfr action 28) Prévoir d'assurer une information et une concertation optimales des différents acteurs locaux, notamment en relayant en interne et en communiquant efficacement en externe sur l'avancement du groupe de travail du même nom et sur les mesures concrètes de prévention qui s'en dégagent
34	Faire un inventaire des immeubles disposant d'un bassin d'orage de manière à contrôler les immeubles qui en nécessitent, et parmi ceux-ci, ceux dont le fonctionnement est à l'arrêt / à relancer

2.4 Développement d'une mobilité durable, intégrée et planifiée

35	Mettre en place et systématiser une programmation dans le temps, un système d'évaluation et une communication efficace pour toutes les actions prévues dans le Plan Communal de Mobilité (PCM) , que ce soit au niveau des mesures visant à dissuader d'utiliser la voiture ou de celles visant à encourager les modes de déplacement alternatifs)
36	Poursuivre l'élaboration du Plan communal de Déplacement (PDE) en accentuant les mesures en faveur de la mobilité douce; programmer dans le temps les actions prévues, les mettre en oeuvre, les promouvoir et les évaluer – Objectif: encourager les agents communaux à utiliser les modes de transport doux et les systèmes de transport partagés "Villo" et "Cambio", notamment par la mise en place de mesures incitatives et d'actions de sensibilisation + assurer une coordination optimale avec le PDE au CPAS (en cours de démarrage) Dans ce cadre, prévoir une procédure cohérente et coordonnée pour organiser et rationaliser les déplacements du personnel en voiture entre les différents sites communaux (via un outil de réservation des véhicules communaux dans un calendrier électronique, utilisation des vélos existants, organisation des navettes, etc)
37	Stimuler, soutenir et accompagner les écoles dans la réalisation de Plans de Déplacements Scolaires (PDS) , systématiser ceux-ci; dans ce cadre, coordonner le travail avec l'étude régionale de faisabilité sur la mise en place de rangs scolaires (à pied et à vélo) actuellement en cours; examiner la nécessité de mener

	parallèlement une réflexion plus ponctuelle sur la mise en place de rangs scolaires (à pied ou à vélo) entre les écoles présentes sur le territoire de la commune et les équipements sportifs (Stade, Poseidon) afin de rationaliser le déplacement en car (polluants)
38	Poursuivre et renforcer la collaboration avec les partenaires associatifs qui soutiennent les modes de déplacements alternatifs et les initiatives qui y sont liées (ex: GRACQ, Ateliers de la Rue Voot, Pro-vélo, etc), dans l'objectif de continuer à sensibiliser les citoyens à la mobilité douce via les différents moyens de communication communaux, et d'améliorer la diffusion des informations à propos des diverses initiatives et opérations menées;
39	Promouvoir l'installation d'emplacements sécurisés tels que les vélo-boxes lors des opérations de multiplication de parkings pour vélos prévues dans les objectifs du PCM (même s'ils prennent un emplacement de voiture); poursuivre la politique de manière <u>participative</u> (en demandant aux citoyens de proposer des emplacements), en mettant la priorité sur une <u>proximité</u> avec les équipements et infrastructures (commerces, écoles, pôles culturels et sportifs) et en réalisant un plan des emplacements (gratuits ou non, couverts ou non)
40	Outre leur développement prévu dans le PCM, valoriser les cheminements piétons , en accordant une importance accrue à l' <u>entretien régulier</u> des venelles et des liaisons inter-quartiers, que ce soit au niveau de l'éclairage, des sols, de la végétation (haies), et en <u>promouvant</u> leur existence auprès de la population Profiter de ces réaménagements pour promouvoir les déplacements piétons par la création d'une signalisation piétonne minutée (comme la carte Tap tap et les pancartes sur les sentiers GR en montagne) destinée à orienter les piétons et les informer du temps nécessaire pour rejoindre les pôles importants de la commune (administratifs, commerciaux, culturels, touristiques, multimodaux)
41	Développer le système de voitures partagées " Cambio " en augmentant le nombre de stations dans la commune (ex: à l'UCL, en proximité de la Place St-Lambert, à Andromède, à Hof-ten-Berg,...) et promouvoir l'utilisation du système Cambio auprès des habitants et des entreprises par des campagnes de sensibilisation
42	Promouvoir et développer les systèmes / initiatives (citoyennes) de co-voiturage dans la commune (accueil organisé de passagers, inscription à Carpoolplaza, diffusion des informations de Taxisop, de Schoolpool, d'Eventpool, etc)
43	En complément des actions prévues dans le PCM au niveau des transports en commun, renforcer les actions de lobby et de collaboration avec la STIB afin d'améliorer la fréquence et la ponctualité des bus desservant la commune, ainsi que leur accessibilité dans les quartiers afin de desservir ceux-ci plus en profondeur
44	Poursuivre et intensifier la coordination avec la police (et pour certains aspects, avec le service Prévention) en vue d'une politique stricte en matière de: - répression des infractions de <u>stationnement sauvage</u> (lié au code de la route, que les automobilistes font pour échapper au stationnement réglementé) - prévention, contrôle et répression de la <u>vitesse automobile</u> , notamment à proximité des habitations et des écoles; - répression des infractions de tout ordre <u>devant les écoles</u> et au niveau des zones 30; renforcer la visibilité de celles-ci par l'actualisation et la promotion/diffusion de la " carte des zones 30 " qui a été réalisée par la division S&M
45	En collaboration avec la Région et dans le cadre du plan IRIS II, soutenir le développement du parking Alma en tant que parking-relais , à la place du parking Roodebeek, à vocation locale
46	Accélérer la rénovation de la flotte communale via l'acquisition de véhicules moins polluants, en privilégiant l'achat de véhicules alternatifs (hybrides, LPG, électriques) et/ou ayant un faible taux d'émission de CO2 pour l'administration et les mandataires politiques; dresser et ensuite actualiser, 1x/an, un état des lieux du parc automobile de la commune (par ex. en acquérant et exploitant un logiciel de contrôle du parc automobile); désigner un "mobility manager" qui s'occuperait de cela

3 CHAPITRE 3 : COHESION SOCIALE, SANTE, LOGEMENTS ET SOLIDARITES (« SOCIAL »)

3.1 Apprentissages et développements individuels et collectifs

3.1.1 *Education permanente améliorée*

N°	Intitulé
47	Renforcer les collaborations Commune-écoles communales en matière de développement d'initiatives de développement durable, notamment en valorisant les réalisations spécifiques de chaque établissement, en mutualisant ce qui peut l'être et en développant sur cette base de nouveaux projets pédagogiques innovants et "inter-établissements", en partenariat avec la division « développement durable », l'IBGE (réponse aux appels à projets) et des associations locales
48	Poursuivre les missions déjà développées en vue d'encourager les seniors, les jeunes, les personnes plus précarisées - ou tout simplement ceux qui demeurent non initiés - à se familiariser avec les nouvelles technologies de la communication et de l'information , en constante évolution, en améliorant la visibilité des Espaces Publics Numériques présents sur la commune et des offres existantes en matière de cours informatiques basiques et gratuits

3.1.2 *Offre culturelle adaptée, accessible* pour tous et bien diffusée (* financièrement et géographiquement)*

49	Améliorer l'efficacité et la cohérence de la diffusion des informations relatives à l'offre culturelle locale en établissant, d'une part, un fichier général de type méga-base de données communale pour l'envoi (postal + électronique) des informations des divers évènements, et d'autre part, un planning général des activités à caractère culturel organisées par les différents services et ASBL para-communales
50	Encourager les expériences de décentralisation de la culture dans les quartiers, ainsi que dans des lieux non spécifiquement prévus à cette fin, en éveillant le potentiel culturel que les habitants ont en eux (quel que soit le quartier), afin de leur permettre de s'exprimer et d'être valorisés; développer des outils d'éveil et de participation, ainsi que des projets culturels participatifs dans les quartiers (autres que les activités culturelles classiques), avec le support et l'aide d'artistes locaux et du centre culturel

3.2 Soins et accompagnements à tous les âges de la vie

51	Augmenter le nombre de places en crèches , en mettant l'accent sur la diversification des types de structures d'accueil (catégories de structures comme de publics), couplée à une politique tarifaire accessible aux familles précarisées
52	A partir de l'expérience des "Forums de la Jeunesse" et des projets déjà organisés précédemment, relancer la création d'un Conseil consultatif de la Jeunesse ,

	réunissant services communaux concernés, acteurs associatifs et représentants des jeunes pour développer des partenariats lors de l'organisation de projets, des réflexions communes, des formations communes ; en assurer la visibilité via Radio Tamtam.
53	Renforcer le développement des mesures de soutien et d'aide aux familles précarisées et/ou en difficulté , comme les mères d'origine étrangère, les familles monoparentales et celles avec un enfant handicapé à charge; établir au préalable un diagnostic des besoins de ces familles (en allant à leur rencontre) afin d'adapter au mieux l'offre à la demande
54	Améliorer la visibilité des informations, des infrastructures et des initiatives pour les personnes handicapées et/ou d'autres publics précarisés, par ex. via un guide reprenant toutes ces infos (pour l'accessibilité des bâtiments et les aménagements favorables aux PMR: cfr chapitre "TERRITOIRE")

3.3 Promotion de la santé

55	<p>Systématiser la mise en place des principes de la restauration collective durable (RCD) et des critères de l'alimentation durable, notamment dans les cantines communales (écoles, crèches et restaurants pour seniors) et dans les autres lieux et manifestations où est consommée de l'alimentation (écoles de devoirs, événements communaux, réceptions,...), ceci en travaillant sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'<u>offre alimentaire</u> proposée par le recours aux produits bio, sains, locaux (ou équitables), de saison et non transformés (dans les cahiers des charges liés à l'alimentation ou lors des achats pour les goûters et les collations) - les <u>conditions</u> et le <u>cadre</u> dans lesquelles sont prises les repas (convivialité, personnel, matériel, infrastructures, déchets) - l'<u>éducation</u> et la sensibilisation des publics concernés aux impacts environnementaux et sociaux de l'alimentation saine et durable - la mise en place de « goûters durables » dans les 3 écoles de devoirs communales (expérience-pilote à l'école de devoirs Andromède) et la poursuite et le développement de projets de « collations saines » dans les écoles - la <u>communication</u> sur les efforts déjà consentis <p>Pour les cantines scolaires, renforcer les actions en se référant au plan d'action et aux projets proposés dans le rapport de stage de Nathalie CARDON</p>
2012	
56	Sensibiliser les ménages et les familles à l'alimentation durable et à la cuisine saine et équilibrée , en s'appuyant sur une collaboration renforcée entre l'IBGE, les acteurs associatifs actifs en la matière et la Commune, par ex. via l'organisation de repas entre voisins, la diffusion de recettes et l'offre de cours de cuisine

3.4 Logements durables pour tous

<p>57</p> <p>2012</p>	<p>Augmenter le nombre de logements moyens communaux, notamment par le biais de la réaffectation de bureaux ou de biens communaux (après inventaire des bâtiments communaux à rénover)</p>
<p>58</p>	<p>Préciser l'ordre de mission de l'Observatoire du logement et assurer sa montée en puissance, via un plan d'action cohérent impliquant les différents acteurs publics et privés du logement</p>
<p>59</p>	<p>Encourager les jeunes (familles) à acquérir leur logement sur le territoire de la commune, tant par une meilleure publicité autour de la prime communale à l'acquisition que par certains aménagements fiscaux</p>
<p>60</p>	<p>Renforcer la collaboration de la Commune avec l'AIS, en vue d'accroître son impact dans la mise à disposition d'un plus grand nombre de logements accessibles financièrement et d'intensifier ainsi sa politique</p>
<p>61</p>	<p>Lors de la construction des logements non communaux, créer une politique de développement de bâtiments durables qui favorise la création de logements économiques en énergie et recourant aux techniques de construction durable et innovantes technologiquement (toitures vertes, citernes d'eau de pluie, haute isolation, matériaux recyclés et recyclables, domotique), en collaboration notamment avec les entrepreneurs, la SLRB et la SDRB (ex: via une charte commune)</p>
<p>62</p>	<p>Poursuivre les efforts entrepris en matière de rénovation et d'isolation des logements communaux (sociaux et moyens), en généralisant l'intégration des principes de l'éco-construction et de l'URE, et ce, en vue d'améliorer à la fois leur confort, leur qualité et leur performance énergétique (diminution des coûts énergétiques)</p>
<p>63</p>	<p>Garantir une offre équilibrée de logements diversifiés et adaptés - tant sur le plan financier qu'architectural - aux besoins particuliers des différents types de populations (logements spécifiques permettant de faciliter le maintien à domicile des seniors, logements adaptés aux familles nombreuses, aux personnes handicapées,...) afin de les encourager à s'installer et à rester à WSL ; envisager la création d'une nouvelle prime à l'adaptation du logement pour personnes handicapées</p>
<p>64</p>	<p>Mettre en place un groupe de travail chargé d'encourager les modes d'habitat innovants et solidaires, tels que les habitats <u>groupés</u> (dont maisons "Abbeyfield" pour les aînés), les espaces d'habitat <u>configurés</u> de manière conviviale (avec espaces communs de rencontre, etc...), les <u>Community Land Trust</u> (via la plate forme "CLT-Bruxelles") ou encore les formules de <u>cohabitation inter-générationnelle</u> permettant aux seniors de rester dans leur logement, tout en donnant la possibilité aux jeunes de se loger à prix raisonnable (par ex: en développant un système de "bourse" propre à WSL mettant en relation seniors et étudiants, de l'UCL notamment, ou via l'asbl "1 toit 2 âges"); à cette fin, approcher les asbl qui défendent et connaissent ce genre d'initiatives</p>

3.5 Cohésion sociale et solidarité locale renforcées

65	En concertation avec les différents acteurs impliqués dans la cohésion sociale, et en collaboration avec les comités de quartier, multiplier l'organisation d' actions collectives de quartier et la création d' espaces conviviaux de rencontre, d'expression et d'échanges entre Woluwéens de tout âge; dans ce cadre, privilégier les espaces et activités intergénérationnelles, interculturelles, inter-quartiers (par ex. entre habitants issus de quartiers socio-culturels différents) ou encore en lien avec le développement durable
66	Valoriser et renforcer les services offerts par la Banque du Temps , étudier la possibilité de la transformer en véritable SEL (services d'échanges locaux) et encourager et soutenir la création d'autres SEL par le développement du bénévolat et des initiatives citoyennes de solidarité et d'entraide; Dans ce cadre, susciter et promouvoir les échanges de services inter-générationnels (ex: visites de personnes âgées par des jeunes) et inter-culturels , et profiter de ces nouveaux liens de solidarité créés pour valoriser l'apport des aînés via une transmission de leurs savoirs et savoir-faire (ex: aide aux jeunes demandeurs d'emploi, école des devoirs, surveillance des plaines de jeux, histoire locale, culture, éducation, mémoire, etc)
67	Mieux faire connaître et étendre au maximum l'information auprès de la population, y compris auprès des jeunes, sur l'offre sociale , les services sociaux existants ainsi que sur les activités/services de proximité , notamment en collaborant au projet de réalisation d'un guide social

3.6 Commune solidaire et ouverte sur le monde

3.6.1 Cohérence et planification de la politique de coopération internationale

68	Préciser la ligne politique de coopération internationale de la Commune, en centralisant les différents aspects de la coopération internationale au sein d'un vrai service « Relations internationales » chapeautant les différentes thématiques et chargé d'affiner la définition et la cohérence des objectifs communs; grâce à ce nouveau service, insuffler un esprit « international » dans la gestion communale en impliquant (tous) les services communaux dans les projets internationaux via une réflexion globale et transversale et une vision de travail en réseau (nécessaire pour la participation aux réseaux thématiques, les échanges de bonnes pratiques, la participation à des projets européens, etc)
----	---

3.6.2 Solidarité et coopération avec les communautés européennes

69	Inscrire la Commune dans des réseaux internationaux d'échanges de bonnes pratiques ayant pour thématiques le développement durable et la bonne gouvernance, comme le projet européen URBACT, le programme ICLEI, la Convention des Maires (avec Energie-cities) et la "Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance" du Conseil de l'Europe (avec l'AVCB)
----	---

3.6.3 Solidarité et coopération Nord/Sud

70	Renforcer et favoriser les projets de coopération au développement et de solidarité internationale existants (jumelage avec Mbazi, partenariats avec Bandalungwa et la Fondation Robert Maistriau) + les promouvoir à l'extérieur, notamment en couplant cette communication à des actions de sensibilisation à la solidarité Nord-Sud par des articles dans le journal communal ou des actions spécifiques, comme l'organisation d'une semaine de la solidarité internationale
2012	
71	Poursuivre le soutien aux actions financières ponctuelles en matière d'aide d'urgence, de soutien à des associations d'aide humanitaire, etc
2012	
72	Organiser des projets inter-écoles ou avec des organismes de jeunesse Nord-Sud ou Ouest-Est dans plusieurs pays, en développant en priorité les partenariats existants (ex: partenariat entre les écoles Robert Maistriau ou entre l'Antenne scolaire et le centre culturel Ecurie Maloba à Bandalungwa)

4 CHAPITRE 4: ECONOMIE LOCALE, EMPLOI ET CONSOMMATION DURABLES (« ECONOMIE »)

4.1 Dynamisme économique, développement et pérennisation des commerces

N°	Intitulé
73	<p>Anticiper, auprès des gérants de commerces et d'entreprises en fin de carrière, l'enjeu de la remise de leur enseigne, via divers conseils ainsi que par des prestations d'identification et d'interface à destination de possibles repreneurs; exercer en même temps une action de lobby auprès de la Région pour la mise sur pied d'un registre* des commerces et entreprises, préalable à toutes les formes d'actions en matière de promotion du commerce et d'aide à la création d'emploi;</p> <p>* Selon la proposition d'ordonnance en cours d'élaboration, ce registre serait couplé à une cartographie et à une obligation d'information de la commune en cas de changement d'affectation ou de déménagement</p>
74	<p>Organiser, à partir du town-manager, la bonne gouvernance des noyaux commerçants, et notamment celui du quartier Georges Henri, en assurant: 1. une bonne diversité, une densité et une qualité de l'offre commerciale, couplée d'une part à une attractivité et une convivialité du front de vitrines des quartiers commerçants ; 2. une mixité cohérente par la création et la rénovation de logements; 3. la fluidité du dialogue entre les habitants, les propriétaires, les clients (clairement pas entièrement les mêmes), les commerçants et la Commune</p> <p>Veiller notamment à la poursuite et l'intensification des diverses mesures auprès des propriétaires (incitation à transformer en commerce des rez-de-chaussée mal exploités, accueil de logements aux étages, stimulation de l'embellissement des façades, etc...)</p>

75	<p>Au départ de la FASE et des Classes moyennes, mettre sur pied un petit réseau (3 ou 4 implantations, dont à Hof-ten-Berg et Andromède) de commerces de proximité, vendant une large brochette de produits de première nécessité aux prix du marché (sans distorsion de concurrence aux dépens des commerces classiques, donc)</p> <p>Etudier la possibilité de faire appel à des entreprises d'économie sociale pour ces commerces, et d'offrir à celles-ci des loyers à prix modérés afin de les attirer et de les maintenir sur le territoire de la Commune</p>
----	---

4.2 Emploi local et économie sociale

76 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">2012</div>	<p>Fournir un accompagnement toujours plus efficace aux demandeurs d'emploi de WSL, via les diverses initiatives de la Maison de l'Emploi; favoriser la participation à des formations reconnues dans le secteur de l'environnement, de l'énergie et de l'aide à la personne</p> <p>Coupler cet accompagnement au développement des initiatives d'aide à l'insertion socio-professionnelle, notamment des personnes peu qualifiées et des personnes handicapées dans des emplois « verts » (ex: "valoriste" = professionnel du réemploi, du recyclage et de la valorisation) et/ou axés sur l'aide à la personne (nouveaux dispositifs d'économie sociale)</p> <p>Profiter des nouveaux liens de solidarité inter-générationnels et interculturels créés et des systèmes d'entraide et d'échanges de services (cfr actions dans le chapitre "SOCIAL") pour valoriser l'apport des aînés dans l'aide aux jeunes demandeurs d'emploi (transmission de leurs savoirs et savoir-faire)</p>
77	<p>Encourager le développement de l'économie sociale sur le territoire de la commune, notamment par un recours accru aux entreprises de travail adapté dans les marchés publics (partenaires sous-traitants) – cfr aussi action « Gouvernance » sur les marchés publics durables (insertion de clauses éthiques et sociales)</p>
78	<p>Mettre sur pied, dans un lieu non stigmatisant de la commune, une épicerie sociale proposant quelques demi-journées par semaine aux personnes désargentées des produits de première nécessité à prix cassés, mais aussi (de manière obligatoirement liée) un accompagnement socio-économique (principes d'alimentation équilibrée, recettes de cuisine, mise en garde contre le sur-endettement, etc...).</p>

4.3 Consommation, achats et tourisme durables

79 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">2012</div>	<p>Promouvoir les produits issus du commerce équitable, tant au sein même de l'administration (distributeurs) que lors des événements organisés par elle</p>
--	---

80	<p>Créer des projets permettant d'<u>encourager</u> (à l'extérieur) et de <u>développer</u> (en interne) les initiatives visant la location, la réutilisation et la réparation des objets /déchets, notamment en recourant aux nouveaux secteurs de l'économie (ressourcerie, valoristes, prêt de matériel, seconde main, achats groupés, foires aux savoir-faire, actions créatives et culturelles, etc) et aux circuits de consommation locaux et solidaires (Systèmes d'Echanges Locaux (SEL), prêt de matériel, seconde main); veiller à faire des liens avec l'économie sociale et à <u>faire connaître et valoriser</u> ces nouvelles formes d'économie et expériences entre individus (par ex. en invitant systématiquement les artisans et "valoristes" lors de manifestations publiques).</p> <p>Dans ce cadre, étudier la faisabilité de mettre en place un projet de "ressourcerie", en mettant en place parallèlement un partenariat avec la commune d'Uccle à propos de la réflexion sur la création et la promotion d'une formation de "valoriste" (professionnel du réemploi, du recyclage et de la valorisation) - Autre idée: susciter une opération pilote de location de matériel pour et par un groupe d'habitants</p>
81	<p>Lancer à l'échelle de la commune, en partenariat avec les asbl et entreprises/commerçants intéressées, une opération de communication autour de la consommation durable (= locale, saine, éthique, équitable, seconde main, etc...), en la complétant d'un appel à projets destiné aux jeunes, via les écoles et les mouvements de jeunesse</p>
82	<p>Encourager et promouvoir le développement des achats de fruits et de légumes directement auprès des producteurs ("circuits courts") via un soutien aux Groupements d'Achats solidaires (GAS) sur la commune, notamment par la mise à disposition de locaux pour les permanences; examiner la possibilité de développer une démarche comparable au sein de l'administration</p>
83	<p>Valoriser l'offre touristique existante sur WSL (patrimoine culturel, naturel et bâti), notamment par le développement et la mise en valeur d'itinéraires thématiques, en lien avec le développement durable (ex: promenades dendrologiques, balades pédestres et cyclistes), et d'actions sur sites précis, visant à renforcer leur intérêt culturel, récréatif et écologique (ex: Parc de Roodebeek)</p>

4.4 Gestion durable des commerces et des entreprises

84	<p>Stimuler les entreprises, les commerces et autres organismes à développer des initiatives de gestion environnementale et/ou de développement durable, notamment par de l'information sur les possibilités d'amélioration et sur les outils existants, des formations et du coaching;</p> <p>Coupler cet encadrement au développement d'une politique de soutien et de valorisation des commerces et entreprises ayant adopté des mesures de respect de l'environnement (énergie, eau, déchets, mobilité, etc...), notamment par la création d'une rubrique dans le Wolu-Info et le Classes Moyennes Info;</p> <p>À terme, inciter ces entreprises à s'engager dans un processus intégré de gestion environnementale en relayant les infos de l'IBGE sur le label "Entreprise Eco-dynamique"</p>
85	<p>Instituer une charte de bonne gestion à proposer (de manière pédagogique) aux commerçants présents sur les marchés, impliquant notamment une contribution active à la prévention des déchets à la source, à leur tri ainsi qu'à leur recyclage (compost, en partenariat avec l'asbl WORMS)</p>

5 CHAPITRE 5 : « BONNE GOUVERNANCE »

5.1 Gestion moderne et rigoureuse de l'administration + développement d'une culture de l'évaluation

N°	Intitulé
86 2012	Développer une réelle politique d' évaluation du personnel communal en évaluant régulièrement les compétences (RH) des agents communaux et l'évolution de celles-ci (sur base d'un "job description" des personnes et des services , clair et précis); favoriser à terme la mise en place d'un suivi régulier des évaluations et le développement de plans de formations individuels (planning d'évolution et de gestion intégrée des carrières)
87	Rationaliser les dépenses et l'affectation des budgets communaux afin de poursuivre les efforts dans la réduction des coûts de fonctionnement
88	Accroître la recherche de subsidés à tous les niveaux de pouvoirs pour les projets durables afin d'augmenter le potentiel financier communal; développer à terme une politique financière spécifique et une gestion centralisée pour les projets subsidiés (cfr exemple de la commune de Schaerbeek au niveau de leur département "Développement Stratégique Durable")
89	Mettre en place une méthode permettant d'assurer une coordination optimale et des corrélations entre les différents plans et outils stratégiques de développement et de gestion (A21L, PCD, PCM, PDE, Label "Entreprise Eco-dynamique", PGIU, PLAGE, opération de qualité et procédure ISO 9002 mises en place par le passé, futur Plan communal de Propreté,...), notamment par une collaboration étroite entre les services concernés pour la mise en oeuvre des actions et pour leur communication en interne et en externe; pour ce faire, mettre sur pied un groupe de travail transversal (cellule de coordination)
90	Réaliser des bilans réguliers de l'Agenda 21 local (progression des actions, pérennité du processus), tous les deux ans par ex, en mettant en place les indicateurs à l'évaluation des projets repris dans le plan d'action Agenda 21 local (idéalement via le logiciel Easy 21)
91	Evaluer, dans un but d'améliorer de façon modernisée, le suivi des différents aspects de communication et de coordination entre les services, afin de tendre vers un décloisonnement des matières et des services et une gestion transversale des projets, décisions et actions de la Commune; Débuter par une <u>analyse</u> des différentes procédures et intervenants dans la circulation de l'information, ainsi que par un <u>inventaire</u> des différents groupes de travail transversaux déjà existants; ensuite, mettre au point une <u>procédure</u> efficace, cohérente coordonnée et transversale pour évaluer et améliorer à la fois le suivi des dossiers, le feed-back des décisions et des demandes/besoins internes (de service à service) et externes, et à la fois les plaintes des riverains
92	Exploiter l'opportunité pour la Commune d'avoir la présence de l'UCL sur son territoire avec le démarrage de réflexions sur les synergies pouvant être développées avec elle (et les autres écoles supérieures): - en matière de sensibilisation au développement durable - de soutien d'initiatives de la part des étudiants (ex: kit de bienvenue "L'Autre Pack" proposé par un groupe d'étudiant) - pour réaliser une connexion entre recherche (réseaux scientifiques), développement durable, étudiants et vie politique locale - pour la participation des écoles supérieures aux projets et actions de la commune ou à une réflexion sur le développement durable

93	Gérer de façon modernisée les bases de données en procédant à une harmonisation (en cours), une actualisation puis à une mise en commun (fusion) des différents fichiers existants dans les différents services
94	Améliorer les relations , l'esprit d'équipe et la convivialité entre les membres du personnel, en organisant par exemple des tables rondes, une activité de team building, des séminaires de gestion de groupe ou de développement personnel, etc

5.2 Exemplarité de la Commune en matière de développement durable (affirmation de l'engagement communal)

95	Mettre en place une démarche intégrée de gestion environnementale visant à analyser et réduire l'empreinte écologique des services de l'administration dans le but d'obtenir le label "Entreprise Eco-dynamique" pour plusieurs sites communaux (avec programme de suivi et d'amélioration continue via le renouvellement du label d'année en année et l'augmentation du nombre "d'étoiles au label"); réaliser cette démarche d'amélioration des performances environnementales notamment grâce à la mise en place d'une éco-team (citée dans la rubrique "déchets" du chapitre ENVIRONNEMENT)
96	Développement d'une politique rigoureuse et généralisée de " marchés publics durables ", via l'intégration de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les cahiers de charge (travaux, services et achats de produits "écologiques", avec pour ces derniers, prise en compte ou analyse du cycle de vie complet du produit et de son efficacité)
2012 97	Poursuivre l'organisation d'un événement phare récurrent relatif au développement durable, comme le Festival du Développement Durable tous les deux ans, en faisant de celui-ci un modèle d'événement "durable" calqué sur les différents axes de l'Agenda 21 communal ; renforcer l'équipe de coordination et diversifier les associations / partenaires / acteurs locaux qui y participent
98	Stimuler une réflexion sur les méthodes et moyens qui pourraient être mis en oeuvre afin d'intégrer le développement durable dans tous les choix et décisions politiques, ainsi que pour tous les nouveaux projets et initiatives de la Commune (ex: via une grille d'analyse du caractère "durable" des actions communales ou, plus ambitieux, une sorte de VISA « développement durable »)
99	Accroître la visibilité de l'action de WSL en faveur du développement durable, notamment en mobilisant efficacement les moyens de communication communaux internes et externes pour diffuser les infos à propos de l'Agenda 21 local de la Commune et des projets "durables" mis en oeuvre; donner une place de choix aux pages sur le développement durable et l'A21L sur le site internet et dans le Wolu-Info

5.3 Sensibilisation au développement durable et stimulation de comportements « responsables »

100	Accroître et élargir la sensibilisation du personnel communal au développement durable, à la gestion de l'environnement et à l'empreinte écologique de nos comportements et modes de consommation, notamment via des <u>lieux</u> de rencontres, d'expression et d'échanges, tournés vers les problématiques liées à l'A21L (ex: réactivation des « midis du développement durable », tables rondes, etc), via des <u>actions collectives</u> (visites d'expo, excursions, etc) ou via l'organisation de <u>formations</u>
-----	---

	(ex: séminaires internes sur le développement durable, introduction du développement durable dans la formation continue du personnel, formation des chefs de service aux stratégies de changement et au management basé sur la définition d'objectifs et d'outils d'évaluation des projets, etc)
101	Poursuivre et renforcer les actions d'éducation des citoyens au développement durable, à la gestion de l'environnement, à la citoyenneté responsable et à l'empreinte écologique de nos comportements et modes de consommation quotidiens, notamment dans les écoles et via les actions du service jeunesse (Wolu-Jeunes-JJY); Penser à exploiter à la fois les <u>outils</u> de communication <u>existants</u> , les <u>opérations</u> mises en place par d'autres organismes / institutions (ex: Semaine européenne de la Démocratie Locale, de la Réduction des Déchets, Semaine sans Pesticides, Journée de l'Eau, semaine de la Mobilité et dimanche sans voiture,...), ou encore à créer de <u>nouveaux outils</u> d'information et de sensibilisation (ex: tables rondes ou promenades autour du développement durable, Forums A21L, plate-forme de réflexion, actions collectives, ateliers participatifs, workshops, etc)
